

## Dates d'échéance 2022

1<sup>er</sup> VERSEMENT : 2 mars

2<sup>e</sup> VERSEMENT : 4 mai

3<sup>e</sup> VERSEMENT : 3 août

4<sup>e</sup> VERSEMENT : 2 novembre

## Informations

Lors d'un paiement par chèque, aucun reçu ne vous sera expédié par la poste : l'encaissement de votre chèque tient lieu de reçu.

Le compte est le seul avis transmis aux contribuables. Aucun état de compte n'est acheminé en cours d'année.

Lors d'un paiement par guichet ou internet, assurez-vous que le numéro de référence affiché à l'écran correspond à celui inscrit sur votre coupon de remise.

Pour un changement d'adresse, en aviser le Service de la taxation. Un formulaire de changement d'adresse est également disponible sur le site de la Ville.

Il est de votre responsabilité de remettre une copie de votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Vous aurez besoin d'une copie de votre compte pour votre usage personnel? N'oubliez pas d'en faire une copie avant de le remettre à votre créancier.

## Comment payer mes taxes?

### EN LIGNE

Sur le site Internet de votre institution financière. Pour effectuer le paiement, vous devez inscrire les 18 chiffres du numéro de référence.

### ENVOI DE CHÈQUES POSTDATÉS

Au Service des finances de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et inclure les coupons de paiement.

### COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

Paiement comptant - Interac - chèque

### SERVICES BANCAIRES PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET

Le paiement en ligne est accepté à ces institutions : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia, Banque de Montréal, RBC Banque Royale, Banque Laurentienne, Banque TD et Tangerine. N'oubliez pas de prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).

### BOÎTE DE DÉPÔT 24 HEURES À L'HÔTEL DE VILLE

À la porte d'entrée principale.

## Coordonnées

### COMPTOIR DE PERCEPTION

Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
139, boulevard Sainte-Anne  
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9  
Téléphone: 450 478-0211

### HORAIRE

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45  
Vendredi : 8 h à 12 h



# Informations complémentaires

## Compte de taxes 2022



VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES



## Mot de la mairesse

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2022, préparé par le conseil de ville grâce au travail de notre équipe administrative. Tel que le stipulaient nos engagements électoraux, nous avons préparé le tout avec beaucoup de rigueur et dans le respect de la capacité de payer des citoyens. Une gestion des finances saine et efficace.

Cette année, nous avons un nouveau rôle d'évaluation à entrer dans l'équation. Pour la catégorie « résidentielle », nous avons une augmentation relativement stable à l'ensemble des secteurs de la ville de 15,7 %, ce qui a fait en sorte que nous avons baissé le taux au 100 \$ pour arriver à un montant similaire à l'an dernier, sur lequel nous avons ensuite appliqué une augmentation de 2 %. Finalement, nous avons également ajusté (à la hausse ou à la baisse) les tarifications pour représenter davantage le coût réel des services.

Nous avons donc sous la main un budget équilibré avec une augmentation respectueuse, mais sécuritaire de nos revenus, afin d'assurer le maintien de nos services et la qualité de vie des citoyens ! Ce processus rigoureux sera repris chaque année et présenté selon la loi, lors de l'assemblée municipale spéciale d'adoption du budget en décembre à chaque année.

JULIE BOIVIN  
Mairesse

## NOUVEAUTÉ!

### Compte de taxes municipales

NOUVEAU  
FORMAT!

Vous remarquez sans doute une différence entre la présentation visuelle de votre compte de taxes 2021 et celle de 2022. Cette nouveauté s'explique par l'utilisation de nouveaux outils informatiques par le Service des finances.

Le compte de taxes municipales et l'avis d'évaluation se retrouvent sur deux pages séparées. L'avis d'évaluation est envoyé tous les trois ans, c'est pourquoi vous devez conserver ce document en référence. Les coupons de paiement pour les quatre versements sont maintenant situés au bas du compte de taxes municipales.

## Avis d'évaluation

### Sur quels critères est basée l'évaluation de ma propriété?

Ce travail est effectué par la firme Évimbec, une firme indépendante mandatée par la Ville, selon des critères fixés par la Loi sur la fiscalité municipale. La Ville n'a pas le pouvoir d'intervenir dans le processus de fixation des valeurs des propriétés.

Le rôle d'évaluation foncière indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Elles servent de base pour le calcul des taxes municipales des années 2022, 2023 et 2024.

Le rôle d'évaluation tient compte de l'état de la propriété, de sa localisation et de son environnement. Lorsque des travaux sont effectués sur une propriété, la valeur au rôle est modifiée selon la nature des travaux qui ont été faits.

### Comment demander une révision du rôle?

Il est possible d'effectuer une demande de révision du rôle d'évaluation de sa propriété seulement la première année de dépôt du rôle.

Vous devez remplir une demande de révision d'ici le 30 avril 2022. Il est important d'indiquer les motifs invoqués pour la demande de révision.

Le formulaire est disponible au Service de la taxation et des frais sont applicables.



## Faits saillants

- ✓ Un budget équilibré de **26 200 900 \$**
- ✓ Nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022-2023-2024



Augmentation du taux équivalent de la taxe foncière de 2 %

- ✓ Nouvelle tarification pour les taxes de services

Eau	<b>227 \$</b>
Traitement des eaux usées	<b>146 \$</b>
Matières résiduelles	<b>185 \$</b>
Vidange des fosses septiques	<b>85 \$</b>

## Répartition de chaque dollar perçu

● Administration générale	<b>0,14 \$</b>
● Sécurité publique	<b>0,20 \$</b>
● Transport	<b>0,18 \$</b>
● Hygiène du milieu	<b>0,14 \$</b>
● Santé et bien-être	<b>0,01 \$</b>
● Aménagement, urbanisme et développement économique	<b>0,03 \$</b>
● Loisirs et culture	<b>0,14 \$</b>
● Frais de financement	<b>0,03 \$</b>
● Remboursement de dette et autres activités financières	<b>0,13 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,00 \$</b>

